

16040/14

(OR. en)

PRESSE 608  
PR CO 61

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3349<sup>e</sup> session du Conseil

### Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, le 25 novembre 2014

Présidents **Dario Franceschini**  
Ministre des biens et activités culturels et du tourisme  
**Graziano Delrio**  
Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil (secrétaire  
du Conseil des ministres)

# P R E S S E

## Principaux résultats du Conseil

### Politique audiovisuelle

Le Conseil a adopté des conclusions sur la **politique audiovisuelle à l'ère numérique**, en vue de préparer la révision à venir de la directive sur les services de médias audiovisuels et de moderniser le cadre de l'UE dans le domaine du droit d'auteur. Dans ces conclusions, il est question en particulier du nouvel environnement économique, de l'accès au financement, du financement public, de l'éducation aux médias et de l'éducation cinématographique ainsi que du patrimoine cinématographique. La future approche en matière de politique audiovisuelle européenne devrait assurer la diversité culturelle et linguistique dans le contexte de la convergence des médias et accroître la compétitivité du secteur audiovisuel européen.

### Programme de travail en faveur de la culture

Le Conseil a également adopté des conclusions établissant un **programme de travail en faveur de la culture** (2015-2018). Ce programme est un document stratégique qui fixe les priorités de la coopération européenne dans le domaine de l'élaboration des politiques culturelles pour les quatre prochaines années, en mettant l'accent sur les sujets dans lesquels l'UE apporte une valeur ajoutée évidente et qui favorisent une coopération intersectorielle.

### Secteurs de la culture et de la création

Les ministres ont également tenu un débat public sur la contribution des secteurs de la culture et de la création, y compris le **patrimoine culturel**, à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de ladite stratégie.

### Le président du Conseil

Le ministre Franceschini a déclaré "La culture et le tourisme devraient être des priorités pour l'Europe et l'investissement dans ces secteurs revêt une importance stratégique pour la croissance et le développement. Tous les ministres ont déclaré partager l'avis de la présidence lors de notre réunion ministérielle informelle à Turin, et la session du Conseil de ce jour a ouvert la voie pour donner à la culture et au tourisme un rôle central dans l'élaboration des politiques de l'UE."

### Le sport comme facteur d'innovation et de croissance

Le Conseil a adopté des conclusions sur le **sport comme facteur d'innovation et de croissance économique**, qui font ressortir les effets positifs que la recherche et l'innovation dans le domaine du sport peuvent avoir sur d'autres secteurs, ainsi que le potentiel du sport en matière de création d'emplois.

Le secrétaire d'État Delrio et les ministres des sports du trio de présidences ont eu un déjeuner de travail sur cette question avec des représentants d'organisations sportives et de l'industrie des articles de sport.

## **Sport et activité physique chez les enfants en âge scolaire**

Les ministres ont également examiné des mesures spécifiques pour promouvoir **le sport et l'activité physique chez les enfants en âge scolaire**. Ils ont noté que, d'une manière générale, la pratique du sport et l'activité physique en âge scolaire, en particulier chez les adolescents, est en nette régression ou tend à se marginaliser, ce qui est préoccupant. De nombreux États membres sont toutefois déjà en train d'élaborer des programmes et de définir des actions spécifiques afin d'inverser cette tendance.

M. Delrio a indiqué que "aujourd'hui, nous avons progressé sur deux questions liées à la stratégie Europe 2020. Il est évident que le sport a un poids économique important en Europe et qu'il a à peine été touché par la crise économique. Nous devons mettre en place les conditions permettant de le promouvoir encore davantage, en particulier par l'innovation."

**SOMMAIRE**<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>6</b>
<b>POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT</b>	
CULTURE ET AUDIOVISUEL .....	8
Politique audiovisuelle européenne .....	8
Programme de travail en faveur de la culture .....	9
Patrimoine culturel.....	10
Contribution des secteurs de la culture et de la création à la stratégie Europe 2020 .....	10
Divers .....	11
– Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement .....	11
– Programme de travail de la prochaine présidence .....	12
SPORTS .....	13
Sport et innovation.....	13
Sport et activité physique chez les enfants en âge scolaire.....	14
Divers .....	15
– Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA).....	15
– Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives.....	15
– Programme de travail de la prochaine présidence .....	16

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### *EMPLOI*

- Soutien octroyé à la Finlande et à la France au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation..... 17

### *NOMINATIONS*

- Comité des régions ..... 17

## PARTICIPANTS

### Belgique:

M. Sven GATZ

M<sup>me</sup> Isabelle WEYKMANS

Ministre flamand de la culture, des médias, de la jeunesse et des affaires bruxelloises  
Vice-ministre-présidente, ministre germanophone de la culture, de l'emploi et du tourisme

### Bulgarie:

M. Vejdí RACHIDOV

M. Krasen KRALEV

Ministre de la culture  
Ministre de la jeunesse et des sports

### République tchèque:

M. Petr HULINSKÝ

M<sup>me</sup> Kateřina KALISTOVÁ

Vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports  
Premier vice-ministre de la culture

### Danemark:

M. Ole TOFT

Représentant permanent adjoint

### Allemagne:

M<sup>me</sup> Monika GRÜTTERS

M. Ole SCHRÖDER

Ministre adjoint auprès du Chancelier fédéral et déléguée du gouvernement fédéral pour la culture et les médias  
Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'intérieur

### Estonie:

M<sup>me</sup> Urve TIIDUS

Ministre de la culture

### Irlande:

M. Tom HANNEY

Représentant permanent adjoint

### Grèce:

M. Konstantinos TASOULAS

M. Stefanos ANAGNOSTOU

Ministre de la culture et des sports  
Secrétaire général aux médias

### Espagne:

M. José María LASALLE RUIZ

M. José Pascual MARCO MARTINEZ

Secrétaire d'État à la culture  
Représentant permanent adjoint

### France:

M<sup>me</sup> Fleur PELLERIN

M. Alexis DUTERTRE

Ministre de la culture et de la communication  
Représentant permanent adjoint

### Croatie:

M<sup>me</sup> Andrea ZLATAR VIOLIĆ

M. Roko ANDRIČEVIĆ

Ministre de la culture  
Vice-ministre des sciences, de l'éducation et des sports

### Italie:

M. Dario FRANCESCHINI

M. Graziano DELRIO

Ministre des biens et activités culturels et du tourisme  
Secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres (secrétaire du Conseil des ministres)

### Chypre:

M. Kostas KADIS

Ministre de l'éducation et de la culture

### Lettonie:

M<sup>me</sup> Dace MELBĀRDE

M<sup>me</sup> Mārīte SEILE

Ministre de la culture  
Ministre de l'éducation et des sciences

### Lituanie:

M. Šarūnas BIRUTIS

Ministre de la culture

### Luxembourg:

M<sup>me</sup> Maggy NAGEL

M. Romain SCHNEIDER

Ministre de la culture, ministre du logement  
Ministre de la sécurité sociale, ministre de la coopération et de l'action humanitaire, ministre des sports

### Hongrie:

M. Péter HOPPÁL

M. Olivér VÁRHELYI

Secrétaire d'État chargé de la culture  
Représentant permanent adjoint

**Malte:**

M. Neil KERR

Représentant permanent adjoint

**Pays-Bas:**

M<sup>me</sup> Jet BUSSEMAKER

Ministre de l'enseignement, de la culture et des sciences

**Autriche:**

M. Josef OSTERMAYER

Ministre fédéral des arts et de la culture, de la constitution et des médias

M. Gerald KLUG

Ministre fédéral de la défense et des sports

**Pologne:**

M. Bogusław ULJASZ

Sous-secrétaire d'État au ministère des sports et du tourisme

M. Radomir WOJCIECHOWSKI

Conseiller ministériel

**Portugal:**

M. Jorge BARRETO XAVIER

M. Pedro LOMBA

Secrétaire d'État à la culture

Secrétaire d'État adjoint au ministre adjoint, chargé du développement régional

M<sup>me</sup> Rosa BATORÉU

Représentant permanent adjoint

**Roumanie:**

M. Ioan AUGUSTIN

Sous-secrétaire d'État au ministère de la jeunesse et des sports

M. Cristian BADESCU

Représentant permanent adjoint

**Slovénie:**

M<sup>me</sup> Julijana BIZJAK MLAKAR

M<sup>me</sup> Metka IPAVIC

Ministre de la culture

Représentant permanent adjoint

**Slovaquie:**

M. Alexander MICOVČIN

Représentant permanent adjoint

**Finlande:**

M<sup>me</sup> Pia VIITANEN

Ministre de la culture et du logement

**Suède:**

M<sup>me</sup> Alice BAH KUHNKE

M<sup>me</sup> Åsa WEBBER

Ministre de la culture et de la démocratie

Représentant permanent adjoint

**Royaume-Uni:**

M. Ed VAIZEY

Ministre adjoint chargé de la culture et de l'économie numérique, ministère des entreprises, de l'innovation et des compétences et ministère de la culture, des médias et des sports

M<sup>me</sup> Shan MORGAN

Représentant permanent adjoint

---

**Commission:**

M. Xavier PRATS MONNÉ

Directeur général

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **CULTURE ET AUDIOVISUEL**

#### **Politique audiovisuelle européenne**

Le Conseil a adopté des conclusions sur [la politique audiovisuelle à l'ère numérique](#) dans lesquelles il est question en particulier du nouvel environnement économique, de l'accès au financement, du financement public, de l'éducation aux médias et de l'éducation cinématographique ainsi que du patrimoine cinématographique. En outre, ces conclusions préconisent de réviser d'urgence la directive sur les services de médias audiovisuels (directive SMA)<sup>1</sup> et de moderniser le cadre de l'UE dans le domaine du droit d'auteur, compte tenu du passage au numérique.

Ces conclusions ont été adoptées à un moment particulièrement stratégique, étant donné que la création d'un marché unique numérique, qui permettra aux citoyens d'accéder aux contenus audiovisuels sur leurs appareils électroniques où qu'ils soient en Europe et indépendamment des frontières, figure aux premiers rangs des priorités de la nouvelle Commission et de son président.

Les conclusions préconisent le respect de trois grands principes afin de créer, pour le contenu audiovisuel, un marché unique européen compétitif qui réponde à la demande des citoyens, des créateurs de contenus et des détenteurs de droits:

- faciliter l'offre d'un contenu de haute qualité;
- répondre à la demande du public là où elle se trouve; et
- garantir aux fournisseurs de services de médias audiovisuels des conditions de concurrence égales.

À une époque marquée par des mutations technologiques rapides et des évolutions du marché imprévisibles, une telle approche vise à assurer la diversité culturelle et linguistique dans le contexte de la convergence des médias et à accroître la compétitivité du secteur audiovisuel européen.

---

<sup>1</sup> JO L 95 du 15.4.2010.



## Programme de travail en faveur de la culture

Le Conseil a adopté des conclusions établissant un **programme de travail en faveur de la culture** (2015-2018). Il s'agit d'un document stratégique qui fixe les priorités de la coopération européenne dans le domaine de l'élaboration des politiques culturelles pour les quatre prochaines années. Ces priorités seront ultérieurement mises en œuvre par les États membres, en coopération avec la Commission.

Ce nouveau programme de travail a été simplifié, ce qui devrait permettre de le mettre en œuvre d'une manière plus efficace. Il est également plus stratégique, puisqu'il crée des liens réels avec les travaux du Conseil, en particulier ses présidences tournantes.

Le programme de travail comprend quatre priorités sectorielles (accès à la culture, patrimoine culturel, économie créative et innovation, ainsi que diversité culturelle, y compris la culture dans les relations extérieures de l'UE), auxquelles s'ajoutent pour la première fois deux priorités transversales (passage au numérique et statistiques). Ces priorités s'articulent toutes autour de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi.

L'accent est mis sur les sujets dans lesquels l'UE apporte une valeur ajoutée évidente et qui favorisent une coopération intersectorielle, compte tenu de la double nature - culturelle, mais aussi économique - de la culture.

D'une manière générale, les États membres se sont félicités du nouveau programme de travail, estimant qu'il représente un réel progrès et constitue un outil essentiel pour renforcer le rôle de la culture dans les politiques européennes.

Certains États membres souhaiteraient un programme de travail plus ambitieux, en particulier concernant les statistiques liées à la culture et la culture dans les relations extérieures de l'UE.

Afin de tenir compte de ce souhait, un plus haut degré de priorité a été accordé au rôle de la culture dans la coopération au développement de l'UE. Pour ce qui est des statistiques, la Commission a confirmé l'importance déterminante qu'elles revêtent pour le secteur de la culture dans son ensemble et a été d'accord pour considérer que les statistiques devraient être prises en compte dans le nouveau programme de travail en tant que question transversale essentielle.

Les États membres ont signalé également la nécessité de promouvoir la lecture, étant donné notamment son importance stratégique pour favoriser l'accès à la culture et la diversité culturelle ainsi que pour développer la conscience de l'identité européenne.

Toutefois, des avis divergents ont été exprimés concernant la manière dont il convient de taxer les livres imprimés et les livres électroniques. En vertu de la directive TVA<sup>1</sup>, les livres imprimés sont des "biens", auxquels des taux réduits de TVA peuvent s'appliquer, alors que les livres électroniques sont des "services électroniques" qui ne bénéficient pas de taux réduits.

Pour plusieurs États membres, un livre est un livre, quel que soit le support utilisé, et les États membres devraient par conséquent être autorisés à appliquer un taux réduit de TVA aux livres électroniques également.

---

<sup>1</sup> Directive 2006/112/CE.

Par contre, un certain nombre d'États membres estiment qu'il s'agit d'une question complexe qu'il faudrait aborder avec davantage de précaution parce que les conséquences de l'approche envisagée sur la politique du livre et les recettes fiscales sont imprévisibles.

La Commission a confirmé qu'elle projetait d'examiner le défi que constitue le chevauchement entre les formats électronique et matériel, notamment en ce qui concerne la fiscalité.

Plusieurs États membres ont souligné qu'il fallait lutter contre le piratage en ligne et soutenir la création et les créateurs dans l'environnement numérique.

Afin de parvenir à un consensus, la présidence a présenté une proposition de compromis qui a été accepté par le Conseil: les États membres et la Commission y sont invités à promouvoir la lecture tout en tenant compte des différentes conditions appliquées respectivement aux livres électroniques et aux livres imprimés.

### **Patrimoine culturel**

Le Conseil a adopté des conclusions sur la **gouvernance participative du patrimoine culturel** (*doc. 15320/14*), dans lesquelles il invite les États membres à promouvoir une participation plus active de la société civile et du secteur privé dans la gouvernance du patrimoine culturel, aux niveaux local, régional, national et européen.

Le patrimoine culturel est l'une des priorités du nouveau programme de travail en faveur de la culture. Il s'agit d'un bien commun, d'une ressource partagée dont nous sommes responsables à titre collectif. La participation de toutes les parties prenantes au processus décisionnel, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des politiques se rapportant au patrimoine culturel, peut sensibiliser le public aux valeurs que représente ce patrimoine, renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans l'utilisation de ressources publiques et accroître la confiance entre les citoyens et les autorités publiques.

Parallèlement au patrimoine tangible et intangible, les conclusions soulignent que le patrimoine numérique peut servir à la mise au point de services innovants, tels que *Europeana*. Dans ces conclusions sont également étudiées les synergies possibles entre les secteurs de la culture et du tourisme, en particulier dans le cadre d'un tourisme culturel durable, afin de trouver le juste équilibre entre les perspectives économiques et le bien-être des communautés locales.

La Commission est aussi invitée dans ces conclusions à proposer une "année européenne du patrimoine culturel".

### **Contribution des secteurs de la culture et de la création à la stratégie Europe 2020**

Les ministres ont procédé à un débat d'orientation sur **la contribution des secteurs de la culture et de la création, y compris le patrimoine culturel, à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020**, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie.

Les ministres ont souligné que la culture représente environ 4 % du PIB de l'UE et qu'elle contribue à la croissance par l'innovation, l'économie numérique, les politiques en faveur de l'emploi et de la jeunesse, la politique industrielle et l'utilisation efficace des ressources, mais qu'elle est de son côté influencée par les décisions qui sont prises dans d'autres domaines politiques.

D'une manière générale, les États membres sont convenus qu'en raison de son caractère transversal, la culture se prête bien à l'approche intersectorielle de la stratégie Europe 2020 et qu'elle pourrait donc renforcer l'efficacité de la stratégie dans son ensemble, sous réserve qu'une approche intégrée soit adoptée à tous les niveaux.

Plusieurs États membres ont cependant souligné qu'Europe 2020 est une stratégie très ciblée avec des objectifs quantitatifs précis qui sont suivis de manière régulière par la Commission et qu'il serait difficile de l'appliquer à l'art et à la culture. En outre, cela pourrait nuire aux priorités et à l'impact de la stratégie. Par ailleurs, dans le domaine de la culture et de la créativité, il y a lieu de préférer la coopération à la réglementation.

La plupart des ministres ont souligné que les secteurs de la culture et de la création de l'UE donnent à l'Europe un avantage concurrentiel sur le reste du monde, car ils bénéficient du patrimoine culturel extraordinairement riche et varié propre à l'Europe.

Dans ce contexte, plusieurs ministres ont suggéré d'accélérer la numérisation du patrimoine culturel, notamment en utilisant mieux Europeana.

Un certain nombre d'États membres ont également plaidé pour une plus grande interaction entre le tourisme et les politiques culturelles, ainsi que les politiques en matière de formation, de recherche et d'innovation, ce qui contribuerait aussi à préserver le patrimoine culturel pour les générations futures.

De nombreux États membres ont indiqué qu'il fallait protéger les droits de propriété intellectuelle, en actualisant le cadre en vigueur dans le domaine du droit d'auteur et en luttant contre le piratage en ligne, afin de garantir des conditions de concurrence loyale pour les secteurs européens de la culture et de la création.

## **Divers**

### **– *Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement***

Les ministres ont pris note des informations communiquées par la Commission sur l'état d'avancement des négociations concernant les questions liées à l'audiovisuel dans le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'UE et les États-Unis.

Ce partenariat est un accord global couvrant un grand nombre de questions liées aux échanges et investissements bilatéraux, dont l'objectif est de stimuler le commerce et les investissements entre les deux partenaires. Les négociations ont débuté à la mi-2013 et sept séries ont eu lieu jusqu'à présent, la dernière d'entre elles du 29 septembre au 3 octobre 2014.

Afin de garantir la protection de la diversité culturelle ("l'exception culturelle"), les services audiovisuels ont été explicitement exclus du mandat de négociation donné à la Commission par les États membres en juin dernier, comme c'est le cas depuis plus de vingt ans dans les négociations avec les pays tiers.

La présidence a rappelé que, lors de ses deux dernières sessions, le Conseil EJCS avait examiné les défis que l'accord était susceptible de représenter pour la diversité culturelle et a souligné qu'il s'agit d'une valeur à laquelle l'Union européenne est profondément attachée.

La Commission a réaffirmé qu'elle avait strictement respecté, pendant les négociations, le mandat que lui ont donné les États membres concernant les services audiovisuels et qu'il n'y avait eu aucun changement depuis la dernière série de négociations. Elle a également rappelé que le président Juncker avait déclaré à ce propos qu'il ne voulait pas "sacrifier la diversité culturelle de l'Europe sur l'autel du libre-échange".

Cela a également été confirmé par Mme Cecilia Malmström, le nouveau Commissaire au commerce, au cours de son audition devant le Parlement européen; et elle a annoncé aussi plus récemment qu'elle était favorable à la transparence et qu'elle souhaitait donner un nouveau départ aux négociations.

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

La délégation lettone a présenté les principales priorités de la présidence pour le semestre prochain:

- coopération transsectorielle entre les secteurs de la culture et de la création et les autres domaines d'action;
- liens entre le patrimoine culturel et l'art contemporain;
- la culture dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020;
- la culture dans les relations extérieures, notamment dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015;
- poursuite des travaux sur une éventuelle révision de la directive sur les services de médias audiovisuels.

## **SPORTS**

### **Sport et innovation**

En guise d'introduction au débat sur le sujet, la présidence italienne a présenté une synthèse des principaux messages issus du "dialogue structuré" engagé avec les représentants du mouvement sportif et de l'industrie du sport:

- le marché du sport représente 66 milliards d'euros et emploie plus de 600 000 personnes;
- plus de 150 000 innovations sont mises au point chaque année;
- la coopération des secteurs public et privé est essentielle (elle inclut le secteur public, le mouvement sportif et les universités);
- des partenariats public et privé innovants devraient également être mis en place;
- un investissement très modeste dans le sport et l'innovation peut engendrer des bénéfices considérables.

Le Conseil a ensuite adopté les conclusions sur le **sport comme facteur d'innovation et de croissance économique** (doc. [14954/14](#)), dans lesquelles il souligne l'importance de la recherche et de l'innovation dans le sport et ses répercussions positives dans d'autres secteurs de l'économie, ainsi que son potentiel en matière de création d'emplois, qui n'est pas toujours reconnu.

Dans ces conclusions, l'accent est mis en particulier sur la nécessité de promouvoir les groupements transsectoriels ou transfrontaliers, réunissant des administrations locales, des universités, des centres de recherche, des entreprises et des organisations sportives, et de favoriser la création d'un environnement propice à la recherche et au développement de produits basés sur le sport. Il y est souligné que les retombées positives de l'innovation s'exercent dans les deux sens : d'une part, le sport profite des avancées enregistrées dans d'autres secteurs, et d'autre part les innovations liées au sport peuvent avoir d'importants effets d'entraînement ailleurs.

Dans ses conclusions, le Conseil invite aussi les États membres à tirer le meilleur parti des programmes et des fonds de l'UE, tels que Horizon 2020, COSME et Erasmus+, dont la contribution pourrait être importante dans ce domaine.

Le plan de travail de l'UE en faveur du sport pour 2014-2017<sup>17</sup>, qui fait suite aux conclusions adoptées en novembre dernier sur la contribution du sport à l'économie de l'UE, souligne que le Conseil doit poursuivre ses travaux sur la dimension économique du sport, en mettant l'accent en particulier sur l'innovation, ainsi que sur le financement durable du sport et l'héritage des grands événements sportifs. Ces conclusions constituent un pas important dans cette direction.

---

<sup>7</sup> JO C 183 du 14.6.2014.

## **Sport et activité physique chez les enfants en âge scolaire**

Les ministres ont débattu des mesures spécifiques permettant de promouvoir **le sport et l'activité physique chez les enfants en âge scolaire**, qui contribueront également à mettre en œuvre les recommandations prévues dans le nouveau plan de travail de l'UE en faveur du sport, lequel vise à encourager l'éducation physique à l'école et à renforcer la coopération avec les associations sportives, les autorités nationales, les pouvoirs locaux et le secteur privé.

Bien que l'éducation physique soit une matière obligatoire dans tous les États membres de l'UE, la plupart des ministres ont constaté que la pratique du sport et l'activité physique chez les enfants en âge scolaire est en régression ou tend à se marginaliser, en particulier chez les adolescents et les filles.

Cette situation s'explique en partie par la manière dont le temps est réparti dans le cadre des programmes scolaires, mais aussi en raison de la concurrence des jeux vidéo, de l'Internet et de la télévision, qui conduisent à des modes de vie de plus en plus sédentaires.

Les États membres sont en général d'accord pour dire que l'activité physique non seulement contribue à une bonne santé, mais elle permet également de développer des principes et des notions, comme le fair-play et le respect, ainsi que la sensibilisation sociale et d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.

Les initiatives politiques ci-après ont déjà été mises en place ou sont prévues dans les États membres pour lutter contre cette tendance:

- accroître la coopération entre les établissements scolaires et les associations sportives;
- promouvoir le rôle de modèle que peuvent jouer les parents et les grands athlètes;
- mettre au point de nouvelles méthodes innovantes pour les cours d'éducation physique;
- promouvoir les établissements scolaires et les élèves "actifs";
- tirer parti des grands événements sportifs qui ont lieu en Europe pour renforcer la motivation des jeunes.

## Divers

### – *Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)*

Le représentant de l'UE au Conseil de fondation de l'AMA (Luxembourg) a informé le Conseil des résultats des réunions de l'AMA qui ont eu lieu les 15 et 16 novembre 2014 à Paris. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour étaient le financement, la protection des données et la lutte contre le dopage.

Les États membres de l'UE se concertent et présentent conjointement leurs préoccupations lors de chaque réunion du Conseil de fondation de l'AMA, qui a lieu généralement en mai et en novembre. L'UE est actuellement représentée au Conseil de fondation de l'AMA par les ministres des sports de la Belgique, du Luxembourg et de Malte.

L'AMA, créée en 1999, est une fondation de droit privé (bien que la moitié des membres de son conseil représentent des gouvernements), qui a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes dans le sport.

L'AMA comprend un Conseil de fondation, un comité exécutif et plusieurs comités. Le Conseil de fondation, qui compte 38 membres, est l'organe de décision suprême de l'Agence. Il est composé à parts égales de représentants du Mouvement olympique et des gouvernements.

### – *Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives*

La délégation française a tenu à encourager d'autres ministres des sports de l'UE à se joindre aux huit États membres (Bulgarie, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Lituanie et Pays-Bas) qui ont déjà signé la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives.

Cette convention présente une utilité concrète dans nombre de domaines: elle facilite la coopération internationale et l'échange d'informations entre les autorités publiques, les mouvements sportifs et les opérateurs de paris. En outre, elle contribue à permettre d'engager des poursuites judiciaires en vue de sanctionner les comportements qui mettent à mal l'intégrité des compétitions.

Lorsqu'elle aura été ratifiée par au moins cinq signataires (dont trois doivent être membres du Conseil de l'Europe), la convention pourra entrer en vigueur, ce qui aura probablement lieu au cours de l'année 2015 ou 2016. La Commission devrait adopter des propositions d'adhésion de l'UE à la convention vers la fin de 2014.

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des principales priorités de la future présidence présentées par la délégation lettone pour le semestre prochain:

- le rôle des sports de masse dans l'amélioration de la situation en matière d'emploi des jeunes;
- modes de vie sains;
- progrès réalisés en vue de la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives;
- lutte contre le dopage.



## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **EMPLOI**

#### **Soutien octroyé à la Finlande et à la France au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**

Le Conseil a adopté deux décisions libérant un montant total de 2,34 millions d'euros au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés en Finlande et en France.

Un montant de 1,43 million d'euros sera libéré à la suite de 634 licenciements intervenus dans une entreprise finlandaise exerçant son activité dans la fabrication de matériel de transport; ces licenciements sont dus à des modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation. Un montant supplémentaire de 918 000 euros sera versé à la suite de l'annonce du licenciement de 760 employés d'une entreprise française de production alimentaire.

Le FEM aide les travailleurs à retrouver un emploi et à développer de nouvelles compétences lorsqu'ils ont perdu leur emploi à la suite d'une modification de la structure du commerce mondial, par exemple lorsqu'une grande entreprise ferme ou qu'une usine est déplacée à l'extérieur de l'UE, ou à la suite d'une crise financière et économique mondiale. L'aide octroyée par le FEM consiste à cofinancer des mesures telles que l'aide à la recherche d'emploi, l'orientation professionnelle, la formation et le recyclage personnalisés, le parrainage et la promotion de l'esprit d'entreprise. Elle consiste également en un soutien individuel, ponctuel et limité dans le temps tel que des allocations de recherche d'emploi, des allocations de mobilité et des allocations destinées aux personnes participant à des activités de formation ou d'apprentissage tout au long de la vie.

### **NOMINATIONS**

#### **Comité des régions**

Le Conseil a nommé M<sup>me</sup> Ruth DOMBEY (Royaume-Uni) membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 (doc. [15434/14](#)).